

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC-BELLEVUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane BESSE.

Etaient Présents : Mr Stéphane BESSE, Mme Jocelyne BOUILHAC, Mme Andrée PONCHET, Mr Sébastien MANZAGOL, Mme Marine VILLEBONNET, Mr Gaël TARD, Mr Franck TEISSEDOU, Mr Cyril VERMILLARD, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme Lise DELVERT, Mr Bernard DELMAS

Etaient absents excusés :

Procurations :

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaires de séance : Mme Marine VILLEBONNET

Début de séance : 18h44

Ordre du jour :

I) Délibérations :

1. Approbation du procès-verbal du 09 avril 2026
2. Modification des délégués de la commune au comité du Syndicat de la Diège
3. Conditions de mise en vente du Suzuki 4 x 4
4. Demande de subvention M.A.M
5. Convention A.G.H.D.
6. Achat d'une balayeuse
7. Objets trouvés
8. Illuminations de Noël
9. Contrat épareuse et déneigement
10. Enfouissement des lignes à Vernéjoux et luminaire terrain de pétanque
11. Délibération pour non-valeur Mme ZANDU (location salle polyvalente) de 240 € et de Mr BARRAUD de 0.03 € (ancien locataire appartement au-dessus de la mairie)
12. Commission communale des impôts directs
13. Location cuisine salle polyvalente avec son tarif
14. Accès Mr et Mme DEMETTRE, nouveaux propriétaires maison anciennement LACROIX
15. Achat et installation nouvel outil informatique

II) Questions diverses :

- Frigidaire de la cuisine,
- Point sur le compte,
- Point sur la M.A.M.
- Point sur la maison des Associations,
- Point sur la journée festive

16 – Modification des représentants du Riffautd :

Le nombre de représentants du Riffautd est porté de trois à cinq.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

17 – Élection d'un représentant déontologue :

Monsieur Bernard DELMAS est désigné représentant déontologue.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 01

II) Questions diverses :

- Refus de la location annuelle du gîte aux élèves du lycée de Neuvic.
- Refus de l'utilisation du réfrigérateur sans location complète de la cuisine.
- Présentation d'un point financier par Monsieur Bernard DELMAS.
- Point réalisé concernant les problèmes d'humidité et de moisissures signalés à la MAM.
- Les travaux de la maison des associations suivent leur cours.
- Organisation de la journée festive et des animations prévues pour les enfants.

Clôture de la séance : 21h26

Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 juin 2026 à 18h30.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 13 mai 2026.

Signature Maire,

Mr Stéphane BESSE

Signatures de la secrétaire de séance,

Mme Marine VILLEBONNET